

Lieux de privation de liberté

Rapport de la visite du 22 décembre 2023

Commissariat d'Aulnay-sous-Bois

I - ORGANISATION DE LA VISITE

I.1 - Données disponibles sur le commissariat d'Aulnay-sous-Bois avant la visite

Il s'agit de la première visite de ce commissariat par le Bâtonnier de Seine-Saint-Denis.

Le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) a visité ce commissariat les 6 et 7 mai 2013.

Pas d'occurrence trouvée dans la presse récente.

Concernant les signalements d'incidents à l'Ordre de la part de confrères intervenant au Commissariat d'Aubervilliers :

Pas d'incidents notables concernant ce commissariat.

I.2 - METHODOLOGIE

La visite a pour objectif, conformément aux préconisations du Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Seine-Saint-Denis, de recueillir de manière la plus objective et la plus systématique possible les informations pertinentes sur l'état des locaux de garde à vue.

Les constatations effectuées et les informations recueillies visent à vérifier le respect des recommandations minimales du Contrôleur général des lieux de privation de liberté pour le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes privées de liberté.

<https://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2020/06/Recommandations-minimales-du-CGLPL.pdf>

Les visiteurs s'appliquent à respecter les principes de base pour les observateurs tels que définis par l'APT dans son guide pratique de la visite des lieux de détention.

<https://www.apr.ch/fr/resources/publications/visiter-un-lieu-de-detention-guide-pratique>

Les constatations et le recueil d'informations se basent sur des observations factuelles, des entretiens avec le personnel et la hiérarchie, des entretiens avec les personnes gardées à vue et retenues.

I.3 - DEROULEMENT DE LA VISITE

La visite a été effectuée par :

- Madame le Bâtonnier Stéphanie CHABAUTY
- Monsieur Loïc LE QUELLEC, membre du Conseil de l'Ordre
- Madame Agathe GRENOUILLET, membre du Conseil de l'Ordre

Les trois visiteurs sont arrivés à 09 h 07 devant la porte du commissariat et se sont annoncés comme avocats.

Après quelques minutes d'attente dans l'espace d'accueil, les trois visiteurs ont été reçus par Messieurs Manuel BLANC et Arthur TAMALET, qui sont les deux commissaires en charge de ce commissariat, tous deux en poste depuis moins d'un an, et respectivement commissaire central adjoint et commissaire chef du SAIP (investigation de proximité). Il y a également un commissaire général sur la circonscription.

Les deux commissaires ont d'abord fait visiter les locaux de garde à vue, puis ont reçu les visiteurs pour un entretien avant qu'ils ne prennent congé vers 10 h 00.

II - CONSTATATIONS ET INFORMATIONS RECUEILLIES

II.1 - PRESENTATION GENERALE DU COMMISSARIAT

Le commissariat se situe dans une zone pavillonnaire. Il est constitué, dans un grand jardin, d'une ancienne maison bourgeoise, et d'un bâtiment parallélépipède rectangle des années 70 sur deux niveaux, le rez-de-chaussée hébergeant l'accueil et la zone de rétention, et le premier étage les bureaux.

Le commissariat ne reçoit que très peu de garde à vue, puisqu'il y a deux commissariats sur la circonscription, Sevrans prenant en charge les gardes à vue. Le commissariat d'Aulnay ne traite que les enquêtes préliminaires. Les permanences et les présentations de nuit se font à Sevrans également.

Le commissariat traite moins d'une garde à vue par jour.

Le jour de la visite, seul un mineur se trouvait en vérification, en attente de remise à parents.

Aucune garde à vue en cours.

II.2 - LES BUREAUX DE POLICE JUDICIAIRE

Nous n'avons pas visité les locaux de police judiciaire.

II.3 - CONFIGURATION GENERALE DU POSTE

Le poste comprend à l'entrée un guichet où arrivent les personnes interpellées, derrière lequel se trouve une armoire contenant les effets personnels des personnes gardées à vue. En face du guichet se trouve le banc de vérification (sur lequel se trouvait le mineur lors de notre visite), dans le même espace se trouve une cellule collective, puis un couloir mène à une autre cellule, deux chambres de sûreté (cellules de dégrisement) avec toilettes, le local de signalisation, le local de fouilles, les toilettes gardés à vue, le local avocat / médecin / visioconférence.

II.4 - HEBERGEMENT (CELLULES)

La configuration des cellules reste la même que celle qui a été décrite par le CGLPL en 2013.



Cellule attenante à l'accueil du poste (à gauche) et chambre de sûreté (à droite)



*Extérieur de la chambre de sûreté :
Fenestron au-dessus des toilettes*

Toilettes

A noter, le fenestron des chambres de sûreté est toujours immédiatement au-dessus des toilettes, comme signalé dans le rapport de 2013, ce qui porte atteinte à l'intimité. Sur les caméras de vidéosurveillance, il a été vérifié que la partie toilettes est floutée.

Globalement, les cellules et les toilettes sont dans un état de propreté satisfaisant, par rapport à ce qui a pu être constaté dans d'autres commissariats visités.

Des matelas et des couvertures sont à disposition.

II.5 - LE LOCAL MEDECIN / AVOCAT / VISIOCONFERENCE

Local polyvalent.

Pas de table d'examen et de point d'eau pour le médecin.

La coexistence du local avocat et du matériel de visioconférence nuit à la confiance dans les garanties de confidentialité de l'entretien, et n'est pas satisfaisant.



Vue du local médecin / avocat / visioconférence

II.6 - LA RESTAURATION

Les repas sont stockés dans une armoire.

Les plats sont réchauffés dans le four à micro-ondes et distribués en cellule.

II.8 - L'ACCES AU SOINS

Nous n'avons pas croisé le médecin lors de notre visite.

Les examens médicaux se font dans un local dépourvu de table d'examen et de point d'eau.

II.9 - ACCES A L'HYGIENE ET RESPECT DE LA DIGNITE DES PERSONNES

Deux geôles de dégrisement sont dotées de WC, comme cela a été indiqué supra. Comme l'avait souligné le CGLPL en 2013 déjà, l'intimité du WC n'est pas assurée. La chasse d'eau n'est actionnée que depuis l'extérieur.

Des kits d'hygiène étaient présents en stock. Il n'est pas possible de savoir s'ils sont proposés.

II.10 - LES DROITS

Peu d'informations ont pu être recueillies sur la mise en œuvre des droits des gardés à vue.

Les formulaires afférents aux droits des personnes gardées à vue sont affichés au niveau des cellules.

CONCLUSION

Le commissariat ne reçoit que très peu de personnes gardées à vue, l'essentiel des gardes à vue étant assurées par le commissariat de Sevran.

Les locaux de rétention sont globalement dans un état de relative propreté.